

**PROVINCE DE QUÉBEC**

**VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD**

**AVIS PUBLIC**

**ENTRÉE EN VIGUEUR  
DU RÈGLEMENT 241-01**

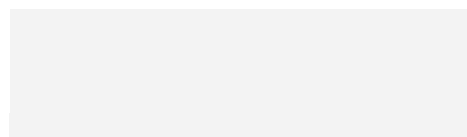
AVIS PUBLIC est donné de l'entrée en vigueur du règlement suivant :

Règlement 241-01            modifiant le Règlement 241 sur la mise en œuvre de la phase IX  
du Programme Rénovation Québec de la Ville de Salaberry-de-  
Valleyfield (2012-2014)  
Objet : règlement qui modifie la répartition budgétaire du  
Règlement 241 préalablement approuvé

Adoption par le conseil : 19 février 2013  
Approbation par la Société d'habitation du Québec :  
26 février 2013

Le règlement mentionné précédemment est déposé au Service du greffe de la municipalité  
situé au 4<sup>e</sup> étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, à Salaberry-de-Valleyfield, où toute  
personne peut en prendre connaissance durant les heures normales de bureau.

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ce 28 février 2013.



Alain Gagnon, MAP,OMA  
Greffier